

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie Myssolle Nelson

<https://www.cadre21.org/membres/535ff63c600703e41d78bd1e>

Date d'obtention : 2022-01-28 18:26:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

D'abord, je trouve que c'est une excellente initiative pour faire face à un fléau qui touche nos jeunes. Félicitations à l'équipe instigatrice du projet et les partenaires. J'apprécie aussi le fait que plusieurs entités se mettent ensemble afin de conjuguer leurs efforts, leurs expertises pour faire face à une problématique de cette envergure.

ce que je retiens le plus, c'est l'importance d'agir rapidement et efficacement dans un cas de sextage. Je pense que cela permet de limiter l'impact néfaste dans la vie des jeunes et de la famille de ceux-ci qui sont touchés par ce phénomène.

J'ai beaucoup aimé la participation des jeunes.

Également, j'ai appris, comme intervenante scolaire, je suis une actrice de premier plan quand un de sextage est dénoncé.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

En fait, cette formation ajoutée à la trousse est pour moi une sorte de clé en main, tout inclus. Lors de mes prochaines interventions, je n'aurai à improviser. tout est là. Mon intention immédiate, est de bien m'approprier la trousse avant qu'un cas de sextage arrive. Ainsi, je serai préparée à intervenir.

Étant donné que je suis nouvelle à mon poste dans mon établissement scolaire, je ne peut pas dire ce qui va changer dans mes futures interventions. Puis que je n'avais jamais eu l'occasion d'intervenir dans cas pareils auparavant. Mais, je peux dire que je me tacherai de bien suivre et appliquer la Trousse d'intervention Sexto point par point, étape par étape. Aussi de respecter le rôle et l'intervention de chacun, notamment mon rôle à moi comme intervenante scolaire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque j'aurai à intervenir auprès des élèves, je ferai particulièrement attention aux 4 éléments essentiels qui me guideront dans mon intervention: les circonstances, , la nature des gestes, l'intention et l'étendu. Mais aussi, j'aurai une attention particulière sur la grille d'évaluation afin de pouvoir bien déterminer si suis devant un cas d'acte Impulsif ou malveillant. Bien entendu, dans les deux cas, il faut intervenir rapidement. Mais je sais que pour chacun des deux scénarios, le processus des interventions est différent.

Également, je ferai très attention de ne jamais chercher à consulter les images intimes sur les appareils des jeunes afin de préserver leur intégrité, mais aussi de ne pas commettre ainsi une infraction criminelle